REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 26 janvier 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé et du département des infrastructures

Reprise des négociations entre la direction de Swissport Genève et les partenaires sociaux

Après des rencontres menées par le Conseil d'Etat suite à la fin du dialogue social entre la direction de l'entreprise Swissport Genève et les syndicats SEV, SSP et Avenir syndical, les parties ont convenu de reprendre sans délai les négociations dans le but de conclure de nouvelles conventions collectives de travail (CCT). Un médiateur a été désigné par le Conseil d'Etat en la personne de l'ancien conseiller d'Etat David Hiler.

Les nouvelles conditions de travail envoyées par Swissport Genève début janvier 2021 à l'ensemble de ses collaborateurs ont conduit à une mobilisation importante du personnel et un durcissement de la position des partenaires sociaux. Le Conseil d'Etat, représenté par MM. Serge Dal Busco et Mauro Poggia et avec le concours de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), a décidé d'intervenir dans le cadre d'un processus de médiation visant à faciliter la reprise du dialogue social entre les partenaires sociaux de l'entreprise Swissport Genève.

L'engagement du Conseil d'Etat dans ce dossier s'explique par le fait que les négociations entamées entre les parties en vue de conclure une nouvelle convention collective de travail (CCT), laquelle était échue le 30 septembre 2020, n'ont pas abouti malgré quinze mois de négociations. De plus, la crise touchant le secteur aéroportuaire en relation avec la pandémie de COVID-19 a rendu encore plus difficile le dialogue social entre les parties.

Un protocole d'accord a ainsi été accepté ce 26 janvier, par lequel les parties s'engagent à entamer sans délai des négociations en vue de la conclusion d'une future CCT au sein de l'entreprise Swissport Genève. Ce processus devra être mené à terme au plus tard d'ici au 12 février.

Swissport Genève reportera le délai fixé au personnel pour accepter les nouvelles conditions de travail du 28 janvier au 15 février 2021. Ce délai deviendrait caduc en cas d'accord entre les parties permettant de définir les conditions de travail.

Par ailleurs, les négociations seront menées sous les auspices de M. David Hiler, ancien conseiller d'Etat du canton de Genève, chargé du département des finances entre 2005 et 2013, que le Conseil d'Etat a désigné en qualité de médiateur.

L'intervention du syndicat Avenir syndical dans les négociations sera soumise à un contrôle de sa représentativité par la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), à laquelle Avenir syndical et Swissport Genève s'engagent à fournir tout renseignement utile.

Pour toute information complémentaire:

- *Pour le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé: M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. +41 79 935 86 75*
- *Pour le département des infrastructures: M. Serge Dal Busco, par l'intermédiaire de M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DI, T. +41 78 802 90 07*
- *Pour Swissport Genève: Mme Nathalie Berchtold, responsable de la communication en Suisse, T. +41 79 377 12 26, nathalie.berchtold@swissport.com*
- *Pour SEV: M. Pablo Guarino, secrétaire syndical, T. +41 76 822 37 15*
- *Pour SSP: M. Jamshid Pouranpir, secrétaire syndical, T. +41 79 827 86 27*
- *Pour Avenir syndical: M. Yves Mugny, secrétaire syndical, T. +41 79 293 11 61*